



PROCES-VERBAL n°2024-001

Appel à projet a deux tours

Cession immobilière de deux friches carcérales

Jury du 14/03/2024

Le 14 mars 2024 a 17h30 s'est réuni au 23 rue de l'Hôtel de Ville à Riom, le jury de l'appel à projet concernant les friches carcérales. Le jury est composé de 13 personnes :

- Élus de Riom : M PECOUL, M CHASSAING, M BOISSET, MME VAUGIEN, Mme VEYLAND, Mme LAFOND, M DESMARETS, M LARRAUFIE, M DE ROCQUIGNY, MME FEURSTEIN, M RESSOUCHE ;
- Élus de Riom Limagne et Volcans : Mme DE MARCHI, M DERSIGNY
- Excusés n'ayant pas pris part au vote :
 - Elus : Mme ACKNIN et Mme LAURENT
 - Représentants de partenaires du projet : DRAC ; ANCT ; Action Logement

Deux projets ont été présentés au jury les 8 et 9 janvier 2024 par les opérateurs eux-mêmes : le groupement *Histoire et Patrimoine* et le groupement *Demathieu-Bard - François Premier*.

La notation et le classement des candidats ont été réalisés sur la base de leur capacité à répondre aux objectifs fixés par la Commune sur la base des offres, des auditions et des réponses des candidats aux questions complémentaires posées après les auditions. Le choix du jury a respecté la pondération et les critères de choix précisés dans le règlement de consultation. Pour rappel, les critères et leur pondération sont les suivants :

CRITERES	pondération
Pertinence et qualité de la programmation	20%
pertinence et qualité du traitement architectural et technique	20%
Solidité du montage juridico-financier et opérationnel	30%
Offre financière	20%
Caractère innovant du projet	10%
TOTAL	100%

Par 12 voix contre 1, le jury se prononce en faveur du projet de Demathieu Bard-François Premier.

Le Maire



Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20240327-DELIB240301-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

